

**Elections au Conseil de l'Institut National Supérieur du  
Professorat et de l'éducation (INSPé)**

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

**Collège des étudiants**

**Scrutin des 26 et 27 novembre 2019**

**1 - Le dépouillement avait permis de recenser :**

Inscrits	2245
Votants	72
Participation (%)	3,2 %
Bulletins blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72

**Nombre de voix attribuées aux listes en présence :**

<b>Listes</b>	<b>Nbre de voix</b>
FSU	13
Les INSPécteurs	40
SE-UNSA	19

**Nombre de sièges à pourvoir : 4**

**Quotient électoral : 18**

(Suffrages exprimés divisés par le nombre de sièges à pourvoir)

## Nombre de sièges attribués aux listes en présence

Listes	1 <sup>ère</sup> attribution	2 <sup>ème</sup> attribution	
FSU	0	1	<b>1</b>
Les INSPécteurs	2	0	<b>2</b>
SE-UNSA	1	0	<b>1</b>

## 2 – Sont en conséquence proclamés élus :

### ➤ Liste : FSU

1	BAKSIC Alexandre	Suppléant
2	BENVEDJEBER Inès	Titulaire*
3	BIZET Florent	/
4	MONGELLI Daniela	/

\* « Art. D. 721-4.-Le conseil de l'école supérieure du professorat et de l'éducation et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique comprennent autant de femmes que d'hommes dans les conditions suivantes :

« Pour l'application du deuxième alinéa de l'article L. 721-3 et conformément aux dispositions de l'article L. 719-1, les listes de candidats pour l'élection au conseil de l'école sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Lorsque la répartition des sièges entre les listes, au sein de chaque collège mentionné à l'article D. 721-1, n'aboutit pas à l'élection d'un nombre égal de candidats de chaque sexe, il est procédé ainsi pour rétablir la parité :

« 1° Le dernier siège revenant à un candidat du sexe majoritairement représenté est attribué au candidat suivant de liste qui est déclaré élu ; cette opération est répétée, si nécessaire, avec le siège précédemment attribué à un candidat du même sexe, jusqu'à ce que la parité soit atteinte.

### ➤ Liste : Les INSPécteurs

1	ELLES Logan	Titulaire
2	STRESSER Gaëlle	Titulaire
3	PERDRISOT Elie	Suppléant
4	ADERHOLD Julie	Suppléante
5	LESTAGE Stanislas	/
6	DIJON Mélissa	/
7	FIRTION Alexandre	/
8	MOSTHOFF Léa	/

➤ **Liste : SE-UNSA**

1	KISIKYOL Anil	Titulaire
2	GEIB Myriam	suppléante
3	WOELFFEL Jérôme	/
4	LAZARI Théodora	/

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 29 novembre 2019.

**Le Président  
de l'Université de Strasbourg,**



**Michel Deneken**